Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Passage divorce contentieux a amiable sans juge après assignation

---
Par albator2976

bonjour,

j'ai reçu une assignation en divorce de mon mari dont je suis séparée depuis 3 ans . Cependant nous sommes d'accord sur tous les termes du divorce(pension, enfant , pas de biens en commun ...) est il donc possible de faire annuléer l'assignation et de faire un divorce à l'amiable par convention sans accord d'un juge ?

merci pour vos réponses

Par ESP

Bonjour
Il est possible de se désister de la procédure de divorce contentieux en établissant une convention rédigée et signée par leurs avocats.
L'option pourrait être une procédure pour altération du lien conjugal.
[url=https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/divorce-alteration-definitive-lien-conjugal#:~:text=L'alt%C3%A9ration%20d%C3%A9finitive%20du%20lien,son%20conjoint%20devant%20le%20JAF.]https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/divorce-alteration-definitive-lien-conjugal#:~:text=L'alt%C3%A9ration%20d%C3%A9finitive%20du%20lien,son%20conjoint%20devant%20le%20JAF.[/url]